

Déclaration du SNUipp-FSU CSE des 11 et 12 juillet 2019

Ce dernier conseil supérieur de l'éducation se déroule dans une période tendue dont il faudra tirer leçon. Les enseignants, les élus, les parents contestent à la fois les orientations politiques du ministère, mais aussi la méthode. Rien ne peut se faire sans y associer ceux et celles qui font vivre l'école tous les jours et rien ne peut se faire sans tenir compte de l'expertise des professionnels.

Au final, nous aboutissons à une loi pour une école de la confiance, bien mal nommée et qui ne sera pas de nature à favoriser la réussite de tous les élèves et qui non seulement ne réduira pas les inégalités mais les aggravera.

Les mobilisations multiformes des parents, élus et enseignants ont débouché sur la suppression du projet de créer des EPLESF, de l'autorité hiérarchique des directeurs et directrices sur leurs collègues, ou encore le recul sur les discriminations visant les mères accompagnatrices.

Pour autant, d'autres dispositions subsistent et inquiètent comme la volonté de limiter les possibilités d'expression des personnels. La création des EPLEI confirme l'officialisation d'une école à deux vitesses, renforce les logiques inégalitaires et de déterminisme social au lieu de s'y attaquer. Cette création d'établissements publics sélectifs pendant la scolarité obligatoire nous éloigne encore plus de la nécessaire mise en œuvre de la mixité sociale.

Ou encore, pour être bien certain que l'évaluation de la politique publique d'éducation soit conforme, un conseil d'évaluation de l'école, sous tutelle ministérielle est créé tandis que le CNESCO se voit dépossédé de l'évaluation des politiques éducatives.

L'instruction obligatoire à 3 ans est ce qui a motivé cette loi fourre-tout. Étonnant que cet abaissement de l'âge d'instruction obligatoire ne présente aucun projet d'amélioration des conditions de scolarisation sur le territoire ni aucun plan pour les DROM quand on sait que ce sont les territoires ultra marins qui peinent le plus à scolariser 100% des élèves. Ainsi cette mesure apparait non seulement comme un affichage mais surtout comme un cadeau au privé par la contrainte imposée aux collectivités de financer l'école privée.

D'autre part, les premiers pas à l'école sont importants et souvent déterminants dans la relation future à l'école aussi il y a nécessité de souplesse. Si un décret permettant d'assouplir la scolarisation des tous petits répond à nos attentes d'aménagement, la procédure est marquée par la lourdeur : réunion de l'équipe éducative, travail supplémentaire pour le directeur ou la directrice et attente de l'avis de l'IEN vont complexifier les choses, retarder les adaptations efficaces pour bien entrer dans l'école sans faciliter la coopération avec les familles.

Les différents textes proposés à la discussion aujourd'hui, confortent sans surprise une loi et une politique éducative qui enferment l'école dans une vision qui ne va pas dans le sens

de la réussite de tous les élèves ni de la réduction des inégalités. De plus, le refus du dialogue social du ministre sur un très grand nombre de sujets est vécu par les personnels comme un mépris de leurs expertises et de leurs professionnalités.

Il est donc urgent de changer de méthode et d'orientation pour l'école.